

## Conseil Municipal du 8 juillet 2010

L'an deux mil dix et le huit juillet à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. YELMO José, Melle COCHOIS Coralie, Mme PUECH Pascale, M. CAPITAINE Olivier.

Monsieur Steve HEUSGHEM a donné pouvoir à Monsieur François GOBRON,  
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry GA.

Madame LECLERE-MISSA Monique été nommée secrétaire de séance

**Date de convocation** : 24 juin 2010

Le compte-rendu de la séance du 23 juin 2010 est lu et approuvé.

### **I □ Délibérations**

#### ➤ **N° 44/2010 Modification du tableau des emplois communaux (emplois temporaires)**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3, alinéa 2 et 34,

Vu la délibération n° 38/2010 du 27 mai 2010,

Considérant qu'en raison des congés annuels des agents titulaires et de la charge de travail supplémentaire à la rentrée scolaire, il est nécessaire de créer un emploi occasionnel d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 26/35°,

Considérant qu'il convient, pendant la période estivale, de renforcer l'équipe technique pour l'entretien des espaces verts,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Décide de créer :

- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour une durée de 35/35° du 1er au 31 août 2010.
- à compter du 23 août 2010 et jusqu'au 31 octobre 2010 un emploi occasionnel d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 26/35°, renouvelable exceptionnellement une fois pour une période de 3 mois.

Les agents recrutés seront rémunérés sur la base du 1° échelon du grade correspondant. Ils pourront percevoir, en fonction des heures réellement effectuées, des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

#### ➤ **N° 45/2010 Syndicat scolaire de Taissy □ retrait des communes de Sillery, Beaumont-sur-Vesle et les petites Loges**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment son article L 5211-19,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juillet 1965 portant création du syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Taissy et ses environs,

Vu l'arrêté préfectoral de 27 février 1975 portant adhésion des communes de Beaumont-sur-Vesle et Sillery au syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 1990 portant adhésion de la commune des Petites Loges au syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1994 portant création de la communauté de communes Vesle Montagne de Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2008 portant création du syndicat mixte de ramassage scolaire de Taissy et ses environs,

Vu les délibérations n° 2927 en date du 26 mars 2010 de la commune de Beaumont-sur-Vesle, n° 20/2010 en date du 29 mars 2010 de la commune de Sillery, n° 10/2010 en date du 30 mars 2010 de la commune des Petites Loges demandant leur retrait du syndicat mixte de ramassage scolaire de Taissy et ses environs,

Considérant la volonté de la communauté de communes Vesle Montagne de Reims à reprendre la gestion des transports scolaires en tant qu'organisateur de second rang pour les communes faisant partie de périmètre à compter de la rentrée scolaire de septembre 2010,

Vu la délibération du syndicat scolaire en date du 22 juin 2010,

Emet un avis favorable au retrait des communes de Sillery, Les Petites Loges et Beaumont-sur-Vesle.

➤ **N° 46/2010 Travaux de voirie Ferme d'en Bas □ Rue Cliquot avenant n° 1 Entreprise EUROVIA**

Le conseil municipal,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché de travaux passé avec l'entreprise EUROVIA pour le lot n° 1 VRD du marché de travaux pour le réaménagement de la voirie rue Cliquot et des rues du lotissement de la Ferme d'en Bas en date du 4 juin 2010,

Considérant l'avis favorable de la commission d'examen des offres en date du 7 juillet 2010 acceptant les travaux nécessaires d'un montant de 34 183,71 €TTC pour la réfection d'une partie supplémentaire de trottoirs,

Considérant que le montant de cet avenant ne modifie pas substantiellement l'économie du marché initial puisqu'il permet de réparer les désordres sur les trottoirs dus à un hiver long et rigoureux,

Après avis de la commission d'examen des offres et ayant entendu son rapporteur,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 d'un montant de 34 183,71 €TTC avec l'entreprise EUROVIA portant ainsi le montant total du marché initial à 384 798,35 €TTC.

➤ **N° 47/2010 Transfert de crédits □ Budget principal 2010**

Le conseil municipal,

Décide de procéder aux transferts de crédits suivants sur le budget de l'exercice en cours :

En section de fonctionnement

Du compte 61521 Entretien de terrains  
Au compte 657362 CCAS

La somme de 2 000 €

## **II □ Commissions**

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

### Jeunesse et Sports

Le 28 juin : mise en place du planning d'occupation de la salle des sports et du dojo, rappel des règles de bon fonctionnement

### Urbanisme

Réunie ce jour : réflexions sur des points de détails du zonage et sur les emplacements de certains équipements, travail sur le règlement d'urbanisme de la zone U.

**Prochaine réunion de conseil : le 2 septembre à 20H30**